

*Questions orales**[Français]*

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ANNONCERA BIENTÔT SA DÉCISION RELATIVE AUX COMPENSATIONS AUX PÊCHEURS DE SAUMON

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Pêches et des Océans. Me référant à sa déclaration d'hier relative aux compensations aux pêcheurs de saumon, je voudrais faire remarquer au ministre que cette dernière est extrêmement importante pour nos pêcheurs car, pour la plupart d'entre eux, c'est le seul moyen de survivance. Est-ce que le ministre pourrait nous dire s'il a l'intention d'annoncer prochainement sa décision à cet effet, ce qui enlèverait l'incertitude qui pèse sur ces pêcheurs? De plus, avant de prendre sa décision, est-ce qu'il consultera les pêcheurs en cause? Et advenant le cas où il déciderait de supprimer cette compensation, que fera-t-il des permis qui ont été délivrés à tous ces pêcheurs?

[Traduction]

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Le député n'ignore sans doute pas qu'une décision a été prise l'année dernière au sujet de l'indemnisation. Le programme d'indemnisation a été instauré en 1972 pour une période de cinq ans. Il a été prolongé d'une année, puis d'une autre année, et d'une autre année encore, si bien qu'il en est maintenant à sa huitième année. Le Conseil du Trésor a annoncé l'année dernière qu'il ne serait plus prolongé. Donc, la décision a déjà été prise. Elle a été prise non pas par moi, mais par le Conseil du Trésor, l'année dernière. Quant à la situation des bénéficiaires de l'indemnisation, j'ai des entretiens à ce sujet avec mon collègue de Saint-Jean et nous étudierons chaque cas un à un. Néanmoins, je pourrais peut-être signaler au député que 6 p. 100 des personnes qui touchent actuellement l'indemnité ont plus de 80 ans et près de 20 p. 100 ont plus de 70 ans.

[Français]

LES LIMITES DE PRISES—ON DEMANDE SI LE MINISTRE CONSULTE LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches et des Océans, et a trait à la pêche sportive. Advenant le cas où on réduirait les limites de prises de la pêche sportive dans les rivières, est-ce que le ministre peut dire s'il aurait des consultations avec les gouvernements provinciaux et les associations sportives à cet effet et si non est-ce qu'il a l'intention de suivre la politique d'ouverture de son gouvernement et de consulter les gouvernements provinciaux et les associations sportives avant de prendre une décision?

● (1150)

[Traduction]

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, des comités de gestion par secteur assujettis à l'Office du saumon des provinces atlantiques

seront mis sur pied pour fixer le maximum de prises autorisé dans chaque rivière. Ce nombre variera probablement d'une rivière à l'autre. La pêche sera peut-être interdite dans certains cours d'eau l'an prochain et le nombre de prises sera limité dans d'autres. Cela variera selon les cas.

LE PROGRAMME D'INDEMNISATION DES PÊCHEURS

L'hon. Roméo LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, le ministre ne voudrait pas induire la Chambre en erreur, j'en suis sûr. Il est vrai que l'an dernier le Conseil du Trésor a dit que l'on ne pouvait verser cette indemnisation indéfiniment, mais je n'ai jamais pensé que c'était là une décision qui engageait les ministères du gouvernement.

J'aimerais poser une question au ministre. Vu que l'on n'a rien prévu à l'intention de ceux qui ne recevront plus d'indemnisations et à qui on a toujours laissé croire qu'ils pourraient reprendre un jour la pêche commerciale, et vu que ce programme ne semble pas tenir compte de cette situation, le ministre a-t-il pris l'une des deux mesures suivantes, à savoir, s'est-il mis en rapport avec les provinces qui tirent des revenus de la vente de permis de pêche amateur pour leur demander si elles se chargeraient des pêcheurs professionnels, y compris ceux que le ministre a dit âgés—seront-ils traités équitablement par les provinces—ou le ministre instaurera-t-il un programme à l'intention de ceux qui en dépit de leurs attentes reprendront jamais la pêche commerciale?

L'hon. James A. McGrath (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, d'après mes renseignements le Conseil du Trésor aurait bien précisé que le programme d'indemnisation se terminait à la fin de la présente année financière. Je maintiens cette décision. Je suis sûr qu'en cherchant bien le député se souviendra que c'est exact.

Pour ce qui est du programme d'indemnisation et de ceux qui n'en bénéficieront plus à la fin de l'année financière en cours, j'ai l'intention, après avoir consulté les députés que cette affaire concerne, entre autres mon ami le député de Saint-Jean vu que cette région est l'une des plus affectées, de trouver un moyen de permettre à ces pêcheurs de tirer des revenus de la pêche. Il faudrait toutefois, pour ce faire, étudier la situation de chacun des 400 pêcheurs qui touchent cette indemnisation depuis 8 ans.

M. LeBlanc: Monsieur l'Orateur, je trouve assez surprenant que les pêcheurs, surtout ceux qui pêchent depuis toujours à Miramichi, estiment soudain qu'ils devraient compter sur le député de Saint-Jean, dont la connaissance de la pêche est je crois assez limitée quelles que soient ses autres qualités, pour défendre les intérêts des pêcheurs de la circonscription de Northumberland-Miramichi. Le député de cette circonscription n'est malheureusement pas ici pour poser la question qu'il aurait sans doute voulu poser s'il n'était pas malade.

Je comprends mal que le ministre soutienne devant nous que l'avenir d'un grand nombre de pêcheurs, qui ont toujours pensé qu'ils seraient indemnisés, qu'on rachèterait leur matériel ou qu'ils retourneraient à la pêche commerciale, devrait désormais être à la merci des caprices et de l'imagination du député de Saint-Jean.